



768

REÇU 16

-7 AVR. 2025

RÉP:.....

Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : Lassueur Prénom : Eric
 Parcelle : 262 Adresse : Chemin du Chêne 7
 Téléphone : 079 799 04 11 Mail : Eric.Lassueur@bluewin.ch

B. Description de l'ouvrage

Installation (non fixe au sol) du tunnel de jardin en plastique
 6 m x 3 m x 2 m L x l x H. Bâche couvrir recte.

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Morrens Date : 31 mars 2025

Signature(s) :

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 261 Nom et prénom: Julie Gardy Signature(s): J.A. Gardy
 Parcelle n°: Nom et prénom: et Kilian Martini Signature(s): K. Martini
 Parcelle n°: Nom et prénom: Signature(s):
 Parcelle n°: Nom et prénom: Signature(s):

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 15 avril 2025 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 17 avril 2025 au 6 mai 2025

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.



Prix de l'autorisation : CHF 50.-